

# CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

## Compte-rendu de la réunion du mercredi **16 septembre 2015** à 19h00

Absent : E.Roy (pouvoirs à M.L.Delamézière), C.Biboud, J.Klos  
Secrétaire de séance : H. de Vaumas

### 1) Compte Rendu du Conseil du 26 août 2015.

Ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

### 2) Délibérations.

- Accessibilité Handicapés des Établissements recevant du Public : comme vient de l'autoriser Mr le Préfet, nous demandons une prorogation d'un délai de 12 mois pour déposer en Préfecture le dossier « agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), car la CCPC qui prend en charge cette étude pour les communes n'est pas en mesure de nous fournir les éléments pour la date butoir initiale du 27 septembre 2015.

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour le préau de l'école.

Nous sollicitons une subvention du Conseil Départemental pour la réparation du préau de l'école (toiture et enduit des murs) pour un montant de 29 900 €HT.

### 3) Informations générales et questions diverses.

- Prix de l'eau : le Tribunal Administratif de Dijon rejette notre requête car elle est hors délai ; cette requête visait à l'annulation de la délibération du SAEP qui prévoit l'uniformisation du tarif de l'eau pour les communes du Syndicat par une augmentation de 0,40 €/M<sup>3</sup> équivalant au prix du traitement de l'eau des communes de Méré et Venouse. C'est un jugement sur la forme et non sur le fond.

- Cabine téléphonique : la Loi Macron n'oblige plus Orange à maintenir la cabine publique de Rouvray. Elle sera donc démontée par les soins de l'opérateur.

- Location du Foyer communal : Il nous faudra clarifier les règles de fonctionnement pour éviter les confusions des tarifs entre extérieurs et habitants de Rouvray.

- Visite au percepteur. Nous demandons au fisc comment va évoluer le prélèvement FNGIR de 34 000 € annuels, calculé au moment où nous percevions les taxes afférentes au Styliss désormais détruit.

- GAEC Fromonot Cédric : est autorisé à exploiter les 159 ha sur Rouvray et Venouse provenant de sa famille.

- l'ADMR nous annonce pour le 24 octobre l'après-midi récréatif dans le cadre de la semaine bleue.

- L'après-midi récréatif pendant la semaine bleue se déroulera le **samedi 24 octobre** dans la Salle des Fêtes de Ligny le Châtel.

La séance est levée à 20 h 05

Le Maire